

16 juillet 1998

Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 182, §1^{er}, remplacé par le décret du 27 novembre 1997;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 1997 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances donné le 13 juillet 1998;

Vu la nécessité d'adapter la liste des sites d'intérêt régional telle qu'annexée à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional, eu égard à l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains sites d'activité économique désaffectés concernés par la déclaration de politique régionale complémentaire;

Sur la proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

Arrête:

Art. 1^{er}.

La liste annexée à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional est remplacée par la liste [annexée](#) au présent arrêté.

Art. 2.

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Art. 3.

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 16 juillet 1998.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Économie, du Commerce extérieur, des P.M.
E., du Tourisme et du Patrimoine,

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,

M. LEBRUN

Annexe

Liste des sites d'intérêt régional

NOM	COMMUNE
Province du Brabant wallon	
Henricot	Court-St-Etienne
Laiterie Gervais-Danone	Orp-Jauche
Centrale électrique d'OISQUERCQ	Tubize
Site de Clabecq	Tubize
Province du Hainaut	
Glaverbel - Verrerie de la Discipline (pie)	Charleroi
Mambourg - Siège N°2	Charleroi
Imprimerie CATALA	Charleroi
Aciérie Léonard GIOT	Charleroi
Poteries Guyaux et voisines	Chatelet
Céramiques de Bourlers	Chimay
Ancien siège social charb. d'Hornu-Wasmes	Colfontaine
Site de l'Estacade	Courcelles
Levant de Mons	Estinnes
Briqueterie Surchiste	Fontaine L'Evêque
Site n°109 « Ste Caroline est » (bâtiments)	Frameries
Crachet - Prop. Carette	Frameries
Ateliers d'Haine St Pierre et Lesquin	La Louviere
Charbonnage du Quesnoy	La Louviere
Ateliers CABAY-JOURET	La Louviere

Site « BN » à Bellecourt	Manage
Site des Laminoirs de Longtain (pie)	Manage
Sites Cockerill-Sambre (trains 300-500 et 600)	Marchienne-au-Pont
Siège 26 des produits	Mons
Siège 25 des produits	Mons
Craibel - Ancienne usine de craies de Cuesmes	Mons
Site LUMAT	Montignies/Sambre
Cimenteries et Crayères de Cronfestu	Morlanwelz
Siège 1 et 2a du Rieu du cœur	Quaregnon
Laminoir de Hourpes	Thuin
Province de Liège	
Fonderie Mazy	Amay
E.I.B. (Electricité industrielle de Belgique)	Dison
N.T.M.	Flemalle
Fonderie de Fer	Herstal
Petite Bacnure	Herstal
Dépôt de pneus Swennen	Liege
Machines textiles Hoeck	Limbourg
Numeric	Pepinster
Cimenteries d'Ougree	Seraing
Place de l'Avenir (Entr. FERRARI)	Seraing
Bureaux du Charbonnage de Gosson-Kessales	St-Nicolas
Usine textile Martin Frères	Verviers

Quartier Hodimont	Verviers
Ateliers Snoeck	Verviers
Darse	Vise
Province de Luxembourg	
Moulins d'Arlon	Arlon
Province de Namur	
Port de Sclaigieux - Ets « Gautier et Chericoux »	Andenne
Belref	Andenne
Ets Paul	Andenne
Pharmacies populaires - E.P.C.	Ciney
Fonderie St-Joseph, rive droite et SOMY	Couvin
Bouhonnerie	Couvin
Brasserie St-Antoine	Couvin
Fonderies St Joseph, rive gauche	Couvin
Boulonnerie et forges de Franière	Floreffe
Papeteries Intermills	Namur
Criée de WEPION	Namur
Ets SOGEMAT (Port du Bon Dieu - pie)	Namur
Carrières et fours à chaux du Falji	Sambreville
Aciéries Belgo-Luxembourgeoises	Sambreville
Charbonnage Sainte-Eugénie	Sambreville
Tannerie Houben	Viroinval

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 1998 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 1998 relatif aux sites d'intérêt régional.
Namur, le 16 juillet 1998.**

**Le Ministre-Président du Gouvernement wallon, chargé de l'Economie, du Commerce extérieur,
des P.M.E., du Tourisme et du Patrimoine,**

R. COLLIGNON

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports,
M. LEBRUN**